L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 MAI 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 58 rue de Chartres.

NOUVELLE ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 19 MAI 1849

AVIS.

[illegible] recevoir en acquittement [illegible] propriétaire [illegible] exceptés M. E. Hennen [illegible] et M. G. Mellon (Greffier de la Nouvelle-Orléans) [illegible] Cent 1849.

MAGNE & WEISSE

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES
LOUIS BORDELON.

CONGRES
DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

INONDATION—TRAVAUX.

[illegible] exprime l'opinion qu'il se [illegible] couverture de la crevasse Stuyé [illegible] cent mille millions de pieds cubes [illegible] M. Dubar évalue la quantité [illegible] par le bûché à soixante-dix [illegible] cette différence s'ex[illegible] la gêne de la crevasse qui est plus [illegible] que nous ne pensons.

[illegible] Bouchon [illegible] un beau coup suspendre à la Nouvelle-Orléans, si on n'avait pas [illegible] depuis deux jours plusieurs canaux de [illegible]. Nous avons déjà parlé du canal que [illegible] derrière l'hippodrome de la Metairie [illegible] direction de MM. Surget et Harris [illegible] On avait cru que ce conduit servirait à écouler [illegible] quatre millions de pieds cubes d'eau [illegible] n'est plus qu'un quart du volume qui [illegible] par la crevasse. En augmentant le [illegible] des travaux que l'on pratique actuellement [illegible] on en a la Metairie, il est à peu [illegible] que l'on atteignait les progrès de [illegible].

[illegible] du faubourg Tremé [illegible] Municipalité ont échappé jusqu'à [illegible] Ce n'est même pas [illegible] Bayou Sauvage s'élève encore de [illegible]. La crevasse de la compagnie de [illegible] qui est entrée bon état, a une [illegible] Bayou, une chaussée la protège [illegible] Marigny, à un mille au-dessus [illegible] Bayou, une chaussée la protège [illegible] de fer de l'embarcadère en [illegible] du canal que nous [illegible] Quelque [illegible] une certaine [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] que cette barrière suffit [illegible] la Municipalité et conséquemment [illegible] partie inférieure du faubourg Tremé [illegible] vivement que les eaux viennent à [illegible] de Municipalité, ce qui est de la dernière [illegible] on pourrait sans beaucoup de [illegible] un [illegible] dans la bourgeoisie [illegible] constraint une levée dans le voisinage des rues Chaloupe et Espinade. Ce [illegible] de vingt à cinquante livres de [illegible] [illegible] Bayou St. Jean s'accumule dans [illegible] Bayou St. Jean [illegible] [illegible] Bayou [illegible] Bayou, une chaussée la protège [illegible] Bayou [illegible] Bayou [illegible] Bayou